

NOS PARTENAIRES

Le SSIAD travaille en étroite collaboration avec :

- Les professionnels libéraux :
 - Médecins,
 - Kinésithérapeutes
 - Infirmiers conventionnés avec l'A.F.B.
- Les pôles autonomie
- Les services sociaux : hôpitaux, Conseil Départemental et secteurs
- Le SSIAD relais
- Les services d'aide à la personne
- L'Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile de l'A.F.B.
- Le CICAT Lorraine, service de l'A.F.B. spécialisé dans les études, conseils en aides techniques et adaptations du logement
- Les Hospitalisations A Domicile conventionnées avec l'A.F.B. (HADAM et HADALU)
- Les services psychogériatriques et de soins palliatifs
- Les EHPAD de l'AFB pour les accueils de jour et les accueils temporaires ou définitifs.
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)



SECTEURS D'INTERVENTION

- Sur les ex-cantons de Pange et Vigy auxquels s'ajoutent les communes d'Adaincourt, Voimhaut, Vittoncourt, Chieulles, Mey et Vany.
- Sur les ex-cantons de Delme et Verry, hormis la ville de Marly.



NOS COORDONNEES

Le Bureau d'accueil du SSIAD se situe

1, rue Roger Mazauric - 57530 COURCELLES-CHAUSSY
en mitoyenneté avec l'EHPAD La Maison de Clervant.

Accueil physique ou téléphonique :
du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30 - 17h
(répondeur en dehors de ces horaires)

Tél. 03 87 64 10 14

ssiad@fondation-bompard.asso.fr

S.S.I.A.D

Service de Soins Infirmiers à Domicile



Service de Soins Infirmiers à Domicile intervenant sur les ex-cantons de Verry, Delme, Vigy et Pange

Retrouvez nos établissements et services sur :

www.fondation-bompard.asso.fr



Association Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château

57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70 | Fax : 03 87 69 99 72

contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

S.S.I.A.D

1, rue Roger Mazauric

57530 COURCELLES-CHAUSSY

Tél. 03 87 64 10 14

Fax : 03 87 63 32 63

ssiad@fondation-bompard.asso.fr

UN SERVICE DE PROXIMITÉ SPÉCIFIQUEMENT TOURNÉ VERS LE SOIN AVEC DES RÉPONSES ADAPTÉES ET PERSONNALISÉES

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile s'inscrit dans un dispositif destiné à permettre aux personnes âgées dépendantes ou aux personnes en situation de handicap de rester à leur domicile ou d'envisager sereinement un retour à domicile après hospitalisation.



Missions du service

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est organisé pour et autour de la **personne âgée dépendante** et de la **personne en situation de handicap**, pour :

- Favoriser son maintien à domicile ;
- Préserver ou restaurer son autonomie dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie ;
- Apporter des soins infirmiers prescrits

Le but est d'éviter l'hospitalisation, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation et prévenir ou de retarder la perte d'autonomie de la personne et son entrée en institution.

Ce service est en activité depuis le 2 novembre 1988. Il intervient auprès d'un nombre de bénéficiaires défini, autorisé par l'ARS Grand Est.

A ce jour, la capacité d'accueil du SSIAD est de 78 places pour personnes âgées et 4 places pour personnes en situation de handicap.

Prestations du SSIAD

- **Des soins infirmiers de base et relationnels** réalisés par des aides-soignants diplômés : soins d'hygiène corporelle, soins de nursing, prévention des risques (escarres, chutes), mobilisation, surveillance (hydratation, poids, pouls), conseils (alimentation, autonomie). Par leur intervention quotidienne, ils participent à la préservation des capacités de chaque usager.
- **Des soins infirmiers techniques** (pansements, prises de sang, injections, ...) réalisés par les infirmiers libéraux choisis par les patients et ayant signé une convention avec l'Association Fondation Bompard.

A noter : le SSIAD ne réalise pas de travaux ménagers ni d'aide aux repas.

**Le SSIAD intervient 7 jours sur 7, jours fériés compris
de 7h à 19h30,
Continuité des soins garantie.
Interventions adaptées et modulables**



NOS INTERVENTIONS A DOMICILE

Qui peut bénéficier des interventions du SSIAD ?

Toute personne âgée (60 ans et +) malade ou dépendante et toute personne en situation de handicap (moins de 60 ans) **bénéficiant d'une prescription médicale pour des soins infirmiers à domicile** délivrée par son médecin traitant ou par un médecin hospitalier. **Ces soins sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, aucun frais n'est à la charge du bénéficiaire.**



Comment demander l'intervention du SSIAD ? :

Le service intervient sur demande téléphonique :

- De la personne elle-même ou un membre de sa famille
- Des pôles autonomie
- Du médecin traitant ou d'un infirmier libéral
- De l'assistante sociale d'un service hospitalier
- Du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- ...



Le SSIAD comporte un nombre de places limitées, aussi priorité est donnée aux personnes sortant de l'hôpital, en fin de vie ou isolées (sans famille).

Lors de l'admission, un plan de soins et un projet personnalisé sont élaborés par l'infirmière coordinatrice après évaluation au domicile et intégrés au dossier de soins avec le contrat signé par le bénéficiaire.



Vos interlocuteurs : des professionnels tenus au secret médical :

- Une infirmière coordinatrice
- Un agent administratif
- Des aides-soignants diplômés

Contactez le 03 87 64 10 14 pour + d'informations.



Une aide au maintien à domicile dans le respect des personnes accompagnées, de leur intimité, de leur culture, de leur choix de vie.